



Ministère de l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle et numérique  
**A l'attention de : M. Bertrand Dumont**  
Directeur du cabinet  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 12 août 2022

Par porteur et par courriel ([bertrand.dumont@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:bertrand.dumont@cabinets.finances.gouv.fr))

**Objet : Saisine collective du ministre de l'Économie par les organisations patronales et les associations de la filière industrielle graphique : UNIIC ; DMA France ; APEM ; IMPRICLUB ; IMPRIFRANCE ; UNEFA ; GMI ; COM MEDIA ; XPLOR France et divers acteurs indépendants**

Cher Monsieur,

Nous représentons les principaux acteurs de la filière industrielle graphique, à savoir :

- **Associations** : Association des Prestataires Edition Multimédia (**APEM**) / Data & Marketing Association France (**DMA France**) ; L'Observatoire **COM MEDIA** ; Association des acteurs de la Communication Client Digitale et Papier (**XPLOR France**)
- **Organisations patronales** : Groupement des Métiers de l'Impression et de la Communication (**GMI**) / Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication (**UNIIC**) / Union Nationale des Fabricants d'Etiquettes Adhésives (**UNEFA**)
- **Groupements d'achats** : **IMPRICLUB** / **IMPRIFRANCE**
- **Divers acteurs indépendants**, notamment le Groupe **RICCOBONO**.

Réunies, nos organisations patronales et nos associations représentent **4610 entreprises** du secteur, générant un chiffre d'affaires consolidé de **5 Milliards d'Euros** et qui emploient près de **50 000 salariés**. Chaque jour, de nouveau membre, fédération, association professionnelle nous rejoignent.

Sous l'impulsion des milliers de sociétés de l'imprimerie et du routage que nous représentons, il nous est apparu impérieux de vous saisir afin de vous alerter de la situation sans précédent qu'elles traversent depuis de trop nombreux mois, sans qu'aucune accalmie ne soit perceptible.

## **I. Une crise énergétique sans issue apparente**

Comme vous le savez, la crise énergétique qui sévit depuis près d'un an, accentuée par le conflit ukrainien, a considérablement affecté les entreprises françaises et plus largement européennes sur leurs coûts énergétique.

Cette situation est telle que pour la première fois, l'ensemble de la filière s'est réunie et dresse un constat unanime : **l'impact sur les coûts de production en 2022 et lors des années à venir est insoutenable pour les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur solidité financière.**

Certains de nos membres font actuellement face à des hausses de 300 à 400% de leur coût en énergie, en comparaison avec le premier semestre 2021.

**La fourniture en énergie est devenue un carcan duquel il est impossible de s'extirper**, d'autant plus que celui-ci s'inscrit dans un contexte déjà lourdement dégradé : déclin de la demande en impression papier, crise sanitaire, hausse du coût des matières premières (encre, aluminium, métal) notamment du papier, à la suite des augmentations considérables infligées par les papetiers.

Plusieurs cabinets de conseil en énergie de renommée nationale qui accompagnent nos associations sont eux-mêmes démunis face à la situation, qu'ils n'hésitent pas à qualifier d'historique.

## **II. Comportement des fournisseurs d'énergie**

La flambée soudaine du prix de l'énergie est accentuée par le comportement de certains fournisseurs à l'instar d'Engie et EDF.

Les plus chanceux de nos membres qui ont refusé de suivre les recommandations des fournisseurs d'énergie de conclure un contrat à prix variable et ont opté pour des contrats à prix fixes en fin d'année 2021 sont actuellement couverts sur l'année 2022. Néanmoins, en négociation pour les années à venir, ils se voient imposer des prix 5 à 6 fois supérieurs à ceux de 2021 avec un délai de réflexion qui n'en porte que le nom (45 minutes à 24h pour certains).

Ceux ayant commis l'erreur d'opter pour des contrats à prix variable, dans un contexte précontractuel dénué de toute information transparente et de rôle de conseil de ces experts en énergie, en souffrent déjà des conséquences depuis le début de l'année 2022. Nos membres sont placés dans un rôle de « *trader* » et doivent se positionner sur des achats en énergie en totale autonomie, sur des prétendus conseils qui n'en sont pas, en dépit de leur qualité de profane en la matière, avec des outils inadaptés ou tout simplement indisponibles.

### **Qui est donc le véritable client ?**

Face à ces pratiques, plusieurs entreprises ont alerté individuellement leurs différents fournisseurs d'énergie sur la hausse soudaine, les griefs reprochés sur la négociation et l'exécution des différents contrats, en vain.

En guise de réponse, les acteurs majeurs de l'énergie rétorquent que les augmentations sont indépendantes de leur volonté et qu'ils subissent également la loi du marché – ce qu'un lecteur candide de la presse économique serait en droit de douter à la lecture de l'annonce de leurs résultats du premier semestre 2022.

D'autant plus qu'une partie de nos membres nous ont fait part de fortes suspicions de spéculations en raison du comportement de certains fournisseurs lors des négociations. En effet, dans le cadre d'appel d'offres réalisés auprès de fournisseur français et étrangers, des fournisseurs français se sont alignés sur les offres étrangères en divisant leur prix par 2, pourtant annoncé initialement comme intangible, en un temps record.

Les acteurs majeurs de notre filière ont donc été contraints de solliciter des conseils tant techniques (spécialisés en énergie) que juridiques. Ce coût additionnel mais indispensable a permis notamment de constater :

- **Des erreurs de facturation** : Pourtant longuement niées par les fournisseurs d'énergie concernés avec des proportions de 10 à 15 % de la facture totale, certains ont fini par reconnaître leurs erreurs lorsque la démonstration était irréfutable, à l'appui de calculs minutieux des experts en énergie. Combien d'entreprises n'ayant pas les moyens de recourir à un expert subissent des surfacturations injustifiées ?
- **Un défaut de conseil lors de la phase précontractuelle** qui se manifeste par un manque d'informations sur les conséquences d'une telle souscription, des interlocuteurs non formés et/ou inexpérimentés, et donc des risques pesant en intégralité sur le client non-professionnel du secteur de l'énergie ;
- **Un défaut dans l'exécution du contrat** : De nombreuses problématiques lors de l'exécution des contrats, tels que des dispositifs de suivi rendus disponibles aux clients que des mois après le début du contrat mais surtout sur la partie des droits ARENH qui tels qu'ils sont appliqués aujourd'hui ne sont plus en faveur du client mais du fournisseur, en totale contradiction avec l'esprit du dispositif mis en place en 2011.

Afin de favoriser la genèse d'une solution amiable, ces échanges se sont déroulés dans un cadre confidentiel, sous l'égide soit du Médiateur des Entreprises, soit d'un conciliateur ou mandataire *ad hoc* désigné par le président du Tribunal de commerce, notamment lorsque le fournisseur d'énergie n'était pas coopératif ou qu'il devenait essentiel de se placer sous la protection du Tribunal.

Dans ce dernier cas, le coût supporté exclusivement par l'entreprise est alourdi par les honoraires des mandataires de justice désignés pour mener ces procédures (conciliateur, mandataire *ad hoc*).

Après des mois de négociation, certains opérateurs ont formulé, notamment par l'intermédiaire de leurs conseils juridiques, des propositions transactionnelles qui frôlent le ridicule et en décorrélation totale d'une part, avec les risques incontestables qui pèsent sur la pérennité de leurs clients et d'autre part, de la cohorte d'avocats de multiples départements de grands cabinets internationaux qui les assistent.

A titre d'exemple, il a été proposé un avoir de quelques dizaines de milliers d'Euros pour une entreprise ayant connu une hausse de plusieurs millions d'Euros sur l'année 2022, en raison du passage d'un contrat à prix fixe d'un contrat à prix variable.

Les acteurs les plus modestes comme les TPE (80 % des entreprises de la filière) n'ont pas les ressources, d'autant plus en temps de crise, pour recourir à ces conseils et sont donc contraintes d'accepter à l'aveugle tant les factures que les propositions contractuelles de leurs fournisseurs d'énergie.

**Ne disposant pas des fonds propres suffisants pour encaisser une telle augmentation, cette crise accélérera la disparition des petites entreprises du secteur et de manière générale de toute l'industrie.**

En parallèle d'une déresponsabilisation permanente des fournisseurs d'énergie, ces-derniers publient des tribunes dans la presse et les réseaux sociaux dans lesquelles ils se vantent de jouer un rôle de conseil auprès des entreprises et des particuliers, soulignent leurs efforts consentis avec des mesures de soutien apportées aux français et revendiquent leur accompagnement vers la transition énergétique.

**Dans les faits, il n'en est évidemment rien. Les fournisseurs d'énergie doivent impérativement reprendre leur rôle de conseil, assumer leur part de responsabilité dans cette crise, et contribuer au même titre que les autres aux efforts à consentir pour que nos entreprises y survivent.**

Face à leur comportement passif et inflexible, ne laissant place à aucune discussion constructive, **le pouvoir d'achat des dizaines de milliers de salariés de nos membres ne sera pas épargné**. En effet, pour le peu d'entreprises qui parviendront à subsister, le surcoût exceptionnel lié à l'énergie rongera leur résultat et par conséquent, influera sur la hausse des salaires, la diminution de l'intéressement et de la participation de leurs salariés.

Le plan de soutien déployé massivement lors de la crise sanitaire par votre ministère et plus largement l'ensemble du gouvernement et des collectivités locales, ne peut être ébranlé par le comportement de quelques opérateurs privés dont les résultats des 12 derniers mois atteignent des records.

### **III. Solutions mises en œuvre par nos membres**

Lors de l'augmentation du coût du papier infligée par les papetiers, nos entreprises ont été contraintes d'en reporter une infime partie sur nos clients, après de longues négociations avec ces-derniers qui se sont malheureusement parfois soldées par des pertes de marché. Le report de la hausse a conduit nos clients, notamment Grands Comptes, à réduire considérablement leurs commandes.

Le montant exorbitant du coût de l'énergie ne pourra être reporté de nouveau sur nos clients, même partiellement.

**La charge exceptionnelle absorbée par nos entreprises sera bien trop conséquente et ne pourra qu'amener nos dirigeants à envisager sérieusement la fermeture de leurs usines.**

**C'est donc toute une filière qui est aujourd'hui en danger d'extinction, ce qui causerait des dégâts irrémediables tant sur le plan social qu'économique.**

Un tel bouleversement survient par ailleurs en parallèle d'un chantier colossal mis en œuvre depuis plusieurs années par nos membres : la transition énergétique.

En effet, nous sommes pleinement conscients qu'il est nécessaire de repenser nos activités et nos modes de production afin d'assurer cette transition dans les meilleures conditions.

Pour cela, nous avons accentué nos politiques d'économie d'énergie en imposant des protocoles stricts à nos salariés pour réduire un maximum notre impact écologique et réorganiser notre activité autant que possible, dans le but de favoriser entre autres la consommation lors des heures creuses.

Ces efforts que nous imposons à nos équipes sont réalisés en vain, compte tenu des montants exorbitants des augmentations imposées par nos fournisseurs d'énergie.

Après une période de chômage partiel et des fermetures successives pendant la crise sanitaire, une nouvelle fermeture serait également dramatique pour nos clients, pour lesquels nous nous devons d'assurer une continuité d'exploitation.

### **IV. Plan Résilience**

Nombre d'entre nous attendaient avec une certaine impatience teintée d'inquiétude le décret de mise en œuvre du Plan Résilience annoncé par le Gouvernement le 16 mars 2022 dernier.

Nous reconnaissons l'effort consenti mais il n'est malheureusement pas à la hauteur des pressions actuelles, d'autant plus que notre filière a été exclue, à notre grand regret compte tenu de nos importantes consommations en énergie, de l'annexe 1 du décret n°2022-967 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 donnant accès à l'échelon maximal de l'aide (70 % des coûts éligibles).

Cette aide s'avère donc insuffisante et nous ne pouvons qu'attendre plus des pouvoirs publics, notamment compte tenu des nouvelles augmentations prévisibles postérieures à 2022.

## V. Demandes

Compte tenu des points listés ci-avant, vous comprendrez qu'une discussion doit avoir lieu avec les représentants de notre filière et votre ministère afin d'instaurer un climat de confiance pour nos membres et leurs salariés.

**Il est impératif de mettre fin à cette envolée des prix si l'on souhaite préserver nos entreprises et ainsi le tissu économique français.**

A cet égard, et après des réunions de travail internes et de multiples échanges entre nos membres, nous sommes convaincus de la nécessité de la mise en place sous les meilleurs délais :

- D'une aide de l'Etat dont nous pourrions déterminer ensemble les contours afin de compenser l'augmentation significative du premier semestre 2022 et des mois à venir ;
- De l'élargissement du périmètre de l'aide instituée par le décret du 1<sup>er</sup> juillet dernier ;
- D'un bouclier énergétique plafonnant les augmentations du coût de l'énergie, comme l'ont fait certains pays européens, afin de permettre la préservation de la filière ;
- D'une action de « sensibilisation » portée par les services de l'Etat auprès des fournisseurs d'énergie.

Afin d'aborder ces différents sujets, nous vous proposons de venir à votre rencontre, en vous laissant le soin de nous proposer des dates.

Nous réalisons en ce moment-même un Observatoire de l'Énergie auprès de nos membres afin de mesurer précisément les conséquences et les perspectives des entreprises frappées par cette crise énergétique.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de ses résultats.

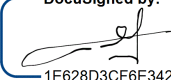


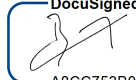
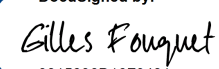
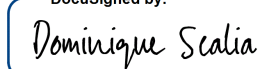
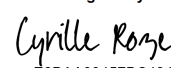
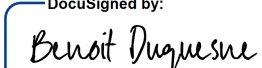
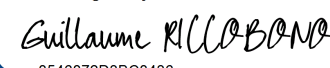
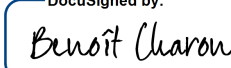
C'est ainsi que nous **vous saisissons officiellement et collectivement pour mener une concertation afin de mettre fin à cette situation insoutenable pour l'ensemble de la filière.**

Nous vous prions de bien vouloir noter que nos membres ont fait le choix d'être conseillés par Maître Numa Rengot, avocat associé du cabinet Franklin.

En espérant que ces éléments sauront vous convaincre de prendre la défense de cette filière et de protéger les intérêts de nos salariés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur du cabinet, en nos respectueuses salutations.

*[La page de signature suit]*

<p align="center"><b>APEM</b> Représentée par Monsieur Loïc Lefebvre</p> <p align="center">DocuSigned by:  1E628D3CF6E3427...</p>	<p align="center"><b>DMA France</b> Représentée par Monsieur Jean-Michel Moulié</p> <p align="center">DocuSigned by:  227DDC9C42B5475...</p>
<p align="center"><b>GMI</b> Représenté par Monsieur Gilles Mure-Ravaud</p> <p align="center">DocuSigned by:  D68B2E707414495...</p>	<p align="center"><b>IMPRICLUB</b> Représentée par Monsieur Philippe Bernières</p> <p align="center">DocuSigned by:  A8CC753B054A4AB...</p>
<p align="center"><b>IMPRIFRANCE</b> Représentée par Monsieur Gilles Fouquet</p> <p align="center">DocuSigned by:  9815896D16F9431...</p>	<p align="center"><b>OBSERVATOIRE COM MEDIA</b> Représenté par Monsieur Dominique Scalia</p> <p align="center">DocuSigned by:  071B180F2E1440E...</p>
<p align="center"><b>UNEFA</b> Représentée par Monsieur Cyrille Roze</p> <p align="center">DocuSigned by:  E8BAA09457BC434...</p>	<p align="center"><b>UNIIC</b> Représentée par Monsieur Benoit Duquesne</p> <p align="center">DocuSigned by:  D024E327C0B64FE...</p>
<p align="center"><b>Groupe RICCOBONO</b> Représenté par Monsieur Guillaume Riccobono</p> <p align="center">DocuSigned by:  8546872D3BC8436...</p>	<p align="center"><b>XPLOR France</b> Représentée par Monsieur Benoît Charon</p> <p align="center">DocuSigned by:  797BE62A55314CB...</p>